



ACCUEIL DE LOISIRS INSCRIPTIONS MERCREDIS MARS / AVRIL 2024

NOM et Prénom de l'enfant.....né(e) le.....

Je soussigné (e)..... demande l'inscription de mon enfant à l'accueil de loisirs le ou les jours suivants : (je mets une X dans la ou les cases concernées)

MECREDIS MARS 2024				
	MATIN 8h30 à 12h	REPAS 12h à 13h30	APRES-MIDI 13h30 à 18h30	JOURNEE 8H30 à 18H30
06/03/2024				
13/03/2024				
20/03/2024				
27/03/2024				

MECREDIS AVRIL 2024				
	MATIN 8h30 à 12h	REPAS 12h à 13h30	APRES-MIDI 13h30 à 18h30	JOURNEE 8H30 à 18H30
03/04/2024				
10/04/2024				

J'ai bien noté dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs que :

- Les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des effectifs autorisés par le SDJES
- Les réservations sont fermes et définitives
- Seules les absences pour maladie sont prises en compte sur présentation d'un certificat médical.
- Le paiement se fait au vu d'une facture calculée par la Mairie

DATE de réception en mairie ou au centre de loisirs

Signature des parents

QUOTIENTS		TARIFS				
		JOURNEE	½ JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS	SORTIE	VEILLEE
1	≤ 500	8,27 €	7 €	3.79 €	10.03 €	6.97 €
2	501 ≤ 760	12.06 €	8.91 €	5.70 €	14.55 €	8.88 €
3	760 ≤ 1000	14.60 €	10.18 €	6.97 €	17.79 €	10.15 €
4	> 1000	15.56 €	11.12 €	7,91 €	19.09 €	11.09 €

La Mairie doit être en possession d'une attestation de quotient familial CAF ou MSA (pour celles et ceux dont le quotient familial ne dépasse pas 760 €) et de la fiche de renseignements 2023/2024 complétée.